



Bonjour

Notre association doit continuer et pour être entendue, elle a besoin d'adhérents.

Vous pouvez télécharger le [bulletin d'adhésion 2018 en format pdf](#) ou compléter le fichier word mis en pièce jointe et nous le renvoyer par mël avec un virement

*Nous sommes très inquiets sur le secteur des Gorges de l'Escaumels :*

- **le projet sur Comiac** n' a pas encore été déposé à la Dreal du Lot à la date du 19 février !
  - Par contre un registre est ouvert en mairie et chacun, chacune peut y déposer des remarques jusqu'au 20 février !
  - Nous aurons besoin d'aide financière car il faudra demander à Maître **ZEMBARD** d'intervenir pour nous aider dans ce combat.
- A suivre ... signez et faites signer les [pétitions](#)

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre. Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site :

<http://appgecomiac.for-lac.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche... Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en rouge, **il suffit de cliquer dessus**

**Augmentation du CO2** : Curieusement, entre 2014 et 2017, la production de CO2 par KWh a augmenté de 110% passant de 35 g/KWh à **74 g/KWh de CO2; quelle en est la raison ?**

Les capacités électriques de production d'électricité par les filières intermittentes éoliennes et photovoltaïque sont passées de 14,4 GW en 2014 à 21,2 GW en 2017 soit une augmentation de 47,2% ; pendant ce temps les capacités de production par la filière thermique fossile (charbon, gaz , fuel) sont passées de 24,4 GW à 18,9 GW soit une diminution de 22,4%.



On pouvait penser que les 6,8 GW supplémentaires de capacité ENR et la diminution de 5,5 GW de capacité thermique fossile ferait diminuer la production de CO2. **Il n'en est rien ! Nous avons cherché une explication** dans les [bilans annuels de RTE](#):

Ces énergies ENR sont intermittentes, d'ailleurs leur facteur de charges est passé de 21,3% en 2014 à 20,2% en 2017 !

Alors pour pallier les sautes de vents, et les nuages, la production de l'électricité par la filière thermique a dû augmenter de 101,5% passant de 27 GWh à 54,4 GWh en 2017.

N'oublions pas que dans les ENR, la filière biomasse produit autant de CO2 par KWh que le charbon et cette filière a augmenté sa production de 38% !

Il semble que pour réduire la production de CO2 par KWh les filières éoliennes et photovoltaïques ne soient pas adaptées. [Voir les calculs sur notre site](#). Et je ne vous parle pas des prix d'achat et de vente de cette production ENR qui est principalement exportée à prix parfois négatif !

**Dans le bilan 2017 de RTE, on peut y lire :**

*Le nombre de pas horaires avec des prix négatifs en Allemagne a fortement augmenté en 2015 et est resté élevé depuis. Cela correspond à une **croissance accélérée du parc éolien**. (il faut cliquer sur "**Plus d'indicateurs sur les prix négatifs en Allemagne**")*

*On observe principalement des prix négatifs lorsque les **productions renouvelables fatales (éolien et solaire)** couvrent une part importante de la consommation*

**Allemagne:** les données 2017 indiquent une stagnation depuis quatre ans des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie. La politique allemande dans le domaine est un échec quant à la défense du climat. Lire l'étude de [Géopolitique de l'électricité](#)

**Débat Public sur la PPE** (Programmation Pluriannuelle de l'Energie), faut-il y participer ? voir le site du débat public

**Tour d'horizon des enjeux & des luttes** lire [l'article paru](#) en février 18 sur le site [Perspectives Ecologiques](#)

**Éoliennes :**

" **Un bruit insupportable** " *Une partie de la population de Fontenelle-Montby dénonce les multiples nuisances des éoliennes. Des plaintes ont été déposées à la Dreal. Les pétitionnaires déplorent l'absence de réponses de l'administration*". [Lire l'article](#) dans [l'Est Républicain](#) ou " *Malgré le bridage soi-disant maximum des éoliennes, le bruit par vent d'ouest est insupportable* " Est Républicain du [28 janvier](#).

**Démantèlement des éoliennes :** La maire de La Chaussée-sur-Marne et conseillère régionale du Grand Est dénonce "une catastrophe écologique" lire [l'article du 9-02-18](#) ou télécharger la lettre de Mme [Isabelle Pestre](#)

**La géothermie comme solution au nucléaire :**

Les nouvelles capacités de forage assistées par ordinateur permettent de descendre à 4 kilomètres de profondeur. Avec l'appoint éventuel de pompes à chaleur, il est possible désormais d'obtenir les 300 °C nécessaires à l'entraînement des pales des alternateurs. Les centrales islandaises fonctionnent ainsi. Lire la lettre à Nicolas Hulot de [l'Institut de Recherche de Géobiologie et de Bioénergie](#).

**Lettre de Stop Eole Auvergne** à [Nicolas Hulot \(12-01-18\)](#) et aussi à [Stéphane Bern \(8-01-18\)](#)

**Lettre de la FED à Nicolas Hulot** ou les [11 raisons de refuser](#) les aérogénérateurs de grande hauteur(8 -02-18) et cela sans évoquer les [dégâts subis par l'environnement](#) du fait de l'extraction des terres rares ; lire l'article de [20 Minutes du 24-01-18](#) ou l'article dans [libération du 1er-02-18](#)

**Signez et faites signer**

- Notre pétition pour éviter les [éoliennes à Comiac](#)
- La pétition [de Parlan](#)
- Le projet [sur Parlan](#) a été déposé à la Dréal du Cantal ; ils font appel à un avocat et demandent une [aide financière](#)...

**Vous pouvez télécharger**

- Un PowerPoint d'aide pour expliquer le danger des parcs industriels éoliens. Il a été fait par André Posokhow, administrateur de la FED, et ne contient ni logo, ni images. Il a pour titre " [l'éolien industriel](#)"
- Un PowerPoint fait par l'association [Stop-Eole-Parlan](#) qui comporte 12 pages dénonçant et expliquant les [dangers](#) des [parcs industriels éoliens](#).
- Un pdf appelé manuel éolien de [prise illégale d'intérêt](#) ou de [complicité](#)...
- Vous pouvez télécharger le [bulletin d'adhésion 2018 en format pdf](#) ou compléter le fichier word mis en pièce jointe et nous le renvoyer par mël avec un virement

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "**...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences....**"

**N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis**

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED  
06.43.80.15.87

[gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#)

Jan Svatos, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)